



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE JEUNESSE

Affaire suivie par : Julien ROBERT

DIRECTION DE L'ENFANCE, JEUNESSE, de la SANTE et du SPORT

N°D26-DEJSS-55OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN STUDIO NUMERIQUE - MSA

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui donne délégation, en matière de finances, pour la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés, pour la validation et l'amendement des plans de financements possible ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot en matière « Enfance-Jeunesse » et notamment la création « d'un accueil de loisirs adolescent » depuis 2017 ;

Vu la délibération n°2018C-98-EJ en date du 28 juin 2018 approuvant le Projet Éducatif des Accueils Collectifs de mineurs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la programmation d'actions dans le cadre du fonctionnement de la structure Espace Jeunes ;

Vu le développement des actions de sensibilisations sur l'utilisation des outils numériques proposées par les services Jeunesse et Sport-CISPD ;

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel permettant de proposer des actions nouvelles et qualitatives dans le domaine du numérique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De solliciter auprès de la MSA une subvention pour la création d'un studio numérique ;

2°) – De valider le plan de financement ci-dessous ;

INVESTISSEMENT STUDIO NUMERIQUE ESPACE JEUNES			
DEPENSES	BP	RECETTES	BP
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	2 400.00€	AUTO-FINANCEMENT	9 200.00€
MATERIEL AUDIO VIDEO	10 800.00€	SUBVENTION CAF	13 800.00€
MATERIEL FAB LAB	14 400.00€	SUBVENTION MSA	4 600.00€
TOTAL DEPENSES	27 600.00 € TTC	TOTAL RECETTES	27 600.00€ TTC

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260305-D26_DEJSS_055-AR

Reçu le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

3°) – De signer et d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette demande ;

4°) – De préciser que les dépenses seront prévues au Budget Primitif 2026.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05 mars 2026

Le Président,



Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 mars 2026
Reçu en Sous-préfecture le : 10 mars 2026
Publié ou Notifié le : 10 mars 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com